

TARIFS AFFICHÉS AU 1^{er} JANVIER 2019

1. Pour les résidents d'Ille et Vilaine :

Le prix de journée a été fixé par Arrêté du Conseil Départemental à :

Hébergement permanent : 58.30 €
Dépendance : 6.30 €
Soit : **64.60 €**

Hébergement unité Alzheimer
(unité protégée): 59.60 €
Dépendance : 6.30 €
Soit : **65.90 €**

Hébergement temporaire : 59.60 €
Dépendance : 6.30 €
Soit : **65.90 €**

2. Pour les résidents originaires des autres départements :

Le tarif dépendance est fonction de niveau de dépendance du résident. Cependant une demande d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie peut être faite dans le département d'origine.

DEPENDANCE	TARIF JOURNALIER
GIR 1-2	23.43 €
GIR 3-4	15.26 €
GIR 5-6	6.30 €

3. Pour les personnes de moins de 60 ans :

Le tarif journalier est de **77.90 €**.

4. Tarif pour réservation:

Le tarif journalier est de **54.00 €**

5. Autres prestations

- Frais à votre charge
 - Bien être : coiffeur, pédicure,
 - Médicaux : médicaments....
- Possibilité de déjeuner avec vos proches (tarif disponible à l'accueil)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE TARIFICATION

ABSENCES Pour hospitalisation

	Conditions particulières	Périodes cumulées = 45 jours maximum par année civile			
	Périodes	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour	à partir du 4 ^{ème} jour
RESIDENT PAYANT	Tarif Hébergement	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant minoré du forfait journalier en vigueur (1)
	Tarif Dépendance pour les résidents de + 60 ans	Montant dû 100%	PAS DE FACTURATION		

RESIDENT BENEFICIAIRE DE L'AIDE SOCIALE	Tarif Hébergement	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant minoré du forfait journalier en vigueur (1)
	Tarif Dépendance pour les résidents de + 60 ans	Montant dû 100%	PAS DE FACTURATION		

ABSENCES Pour convenances personnelles

	Conditions particulières	Périodes cumulées = 35 jours maximum par année civile			
	Périodes	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour	à partir du 4 ^{ème} jour
RESIDENT PAYANT	Tarif Hébergement	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant minoré du forfait RDAS en vigueur (2)
	Talon Dépendance pour les résidents de + 60 ans	PAS DE FACTURATION			

RESIDENT BENEFICIAIRE DE L'AIDE SOCIALE	Tarif Hébergement	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant minoré du forfait RDAS en vigueur (2)
	Talon Dépendance pour les résidents de + 60 ans	PAS DE FACTURATION			

(1) Forfait journalier en vigueur	20,00 €	Hospitalisation
	15,00 €	Hospitalisation en psychiatrie
(2) Forfait RDAS en vigueur	13,00 €	Cf. Règlement Départemental d'Aide Sociale Ed. 2012



Les 35 ou 45 jours se décomptent à partir du 4^{ème} jour d'absence.

Si l'absence dépasse le nombre de journées prévues par année civile (35 ou 45 jours), le prix d'hébergement n'est plus minoré, le résident doit s'acquitter du plein tarif d'hébergement s'il souhaite garder son logement.

AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE TARIFICATION

<i>Motifs</i>	RESERVATION	FIN DE SEJOUR	PREAVIS
<i>Conditions particulières</i>	Réservation avant l'entrée effective	Facturation jusqu'à la libération de la chambre	En cas de départ du résident avant le terme du préavis, facturation jusqu'au terme du préavis (<i>date de réception de la demande de départ</i>) sauf occupation par un nouveau résident
<i>Périodes facturées</i>	Du premier jour de réservation à la veille de l'entrée	Le jour de libération est facturé. Du lendemain du jour du départ ou décès au jour de libération de la chambre	Du lendemain du jour du départ jusqu'au jour du terme du préavis ou veille de l'arrivée du nouveau résident
RESIDENT PAYANT	Tarif Hébergement	Montant minoré du forfait RDAS en vigueur (2)	100%
	Talon Dépendance pour les résidents de + 60 ans	Forfait réservation (renseigné sur l'annexe tarifaire)	PAS DE FACTURATION

RESIDENT AIDE SOCIALE	Tarif Hébergement	Forfait réservation	PAS DE FACTURATION	100%
	Talon Dépendance pour les résidents de + 60 ans		(arrêt de l'aide sociale au jour du décès)	PAS DE FACTURATION

(2) Forfait RDAS en vigueur	13,00 €	Cf. Règlement Départemental d'Aide Sociale Ed. 2012
------------------------------------	---------	---